

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

Procès-verbal

Séance du 13 avril 2023 18h00

Date de convocation : 6 avril 2023

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme GRAVELLE Pascale - Mme BROSSARD Isabelle

ABSENTS EXCUSES : Mme MAROC Isabelle (procuration à Mme BROSSARD) - Mme BERTHELOT Evelyne - Mme CARRE Elodie

ABSENTS : M. GUIET Julien - M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Rudy ARNOULD

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023
- Vote des subventions aux associations 2023
- Vote des taux des 4 taxes directes locales
- Demandes de subventions Fonds vert
- Subvention voyage scolaire école de Jonzac
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 : adopté à l'unanimité

Vote des subventions aux associations 2023

Faire un courrier au Club du Chêne Vert en rappelant que la mise à disposition des locaux (avantage en nature) est déjà une subvention conséquente.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions aux associations n'ont pas été étudiées lors du vote du budget et qu'il y a lieu de les soumettre à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023 qui seront inscrites à l'article 65748 du BP 2023 :

Club du Chêne vert : 400€

Donneurs de sang : 100€

ACCA : 400€

1 conseiller, intéressé au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres restants :

Comité des fêtes : 500€

Vote des taux des 4 taxes directes locales

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Considérant le produit attendu des taxes directes locales nécessaire à l'équilibre du budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de voter les taux des 4 taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation :	14,79%
Taxe foncière bâti :	34,94%
Taxe foncière non bâti :	47,91%
CFE :	19,45%

Demandes de subvention Fonds vert

2 demandes de subvention sont possibles

- une pour l'étude thermique
- une pour les travaux

Audit énergétique 3000€ classement énergétique G

gain de 70% d'énergie avec les travaux prévus

Demande de subvention Fonds Vert – Ingénierie – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont fait l'objet d'une demande de subventions DETR/DSIL. Une étude thermique devait être réalisée afin de justifier de l'éligibilité du projet de rénovation au bénéfice du Fonds vert.

Il informe le Conseil que les prestations d'ingénierie nécessaires pour l'établissement et la réalisation de travaux permettant de réaliser au moins 30% de gain énergétique après travaux peuvent également être financées par le Fonds vert.

Ainsi, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des études réglementaires éligibles au Fonds vert peut bénéficier d'une subvention.

Le coût de cette étude thermique réalisée par la SARL Accord thermique est de 2500€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de déposer une demande de subvention Fonds vert pour financer l'étude thermique réalisée à la salle des fêtes, à hauteur de 80% du montant HT, soit 2000€
- décide de financer le solde sur les fonds propres, la dépense ayant été prévue au budget primitif 2023
- autorise le maire à déposer la demande et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demande de subvention Fonds Vert – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont fait l'objet d'un dossier de demande de subventions conjointes DETR/DSIL. Une étude thermique devait être réalisée afin de justifier de l'éligibilité du projet de rénovation au bénéfice du Fonds vert.

Cette étude démontre un gain énergétique de 70% après travaux et pourrait, elle aussi, être prise en charge dans le même dossier.

Le chiffrage des travaux proposés par le maître d'oeuvre est de 274 680€ HT (travaux 252 000€ et maîtrise d'oeuvre 22 680€).

Le coût de l'étude thermique est de 2500€ HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département de la Charente-Maritime pour un montant de 72 000€.

Si le dossier de demande conjointe DETR/DSIL n'est pas retenu cette année, le Maire propose de solliciter le Fonds vert en complément.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de déposer une demande de subvention Fonds vert pour financer les travaux de rénovation énergétique et l'étude thermique de la salle des fêtes pour un montant de 149 744€
- décide de financer le solde sur les fonds propres, un crédit de paiement ayant été inscrit au budget primitif 2023
- autorise le maire à déposer la demande et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Subvention voyage scolaire école de Jonzac

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Ecole élémentaire de Jonzac, qui sollicite une subvention dans le cadre d'un séjour en Vendée du 26 au 29 juin 2023.

6 élèves domiciliés dans la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 70€ par élève, soit 420€ à l'Ecole élémentaire de Jonzac.

Les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2023.

Questions diverses

Chemin du hangar à boues : le transport des boues sera terminé d'ici un mois ou 2. Véolia s'est engagé à remettre le chemin en état. La parcelle appartient à la commune de Jonzac.

PLU : la commune doit compléter un questionnaire sur l'espace de vie remis par le bureau d'études. Il faut réunir la commission PLU.

Scanner le document pour la commission.

La réunion est fixée au Jeudi 27 avril à 10h.

Envoyer le questionnaire par mail avec la convocation.

Le premier rendez-vous avec le bureau d'études a été fixé le 12 mai de 13h30 à 15h.

Un compromis a été signé pour le terrain communal Chez Bâtard.

A la prochaine réunion, il faudra délibérer pour donner un nom au chemin qui va être réalisé. Impasse du Pinier ? Impasse de l'arboretum ?

Les travaux de voirie du chemin et les raccordements aux réseaux sont à la charge de la commune.

Travaux du local d'archives de la mairie : le maçon est intervenu, le trou dans le plafond est fait et M. Constant commence mercredi.

Le permis d'aménager de M. Abecassis devrait être déposé courant avril.

Le repas des anciens s'est bien passé malgré le traiteur qui n'avait pas prévu la quantité suffisante pour le nombre de convives. L'équipe municipale était réduite pour assurer le service, il faudrait être plus nombreux.

Journée Haute-Saintonge propre : une quinzaine de personnes ont participé, retour positif.

Marche contre l'endométriose organisée par le Comité des fêtes : 31 dons
A renouveler - Article dans la Haute-Saintonge

Voir le nombre de personnes de plus de 65 ans de la commune.

Lotissement Rue Rousselot (Guet) : le raccordement électrique sera à la charge de la commune.

2 mai à 14h : rendez-vous au château d'eau avec la RESE.

Jachère fleurie prévue à l'arboretum : les graines sont arrivées, fournies gratuitement par la Fédération de Chasse. L'entrepreneur de Réaux qui avait proposé un devis de 1000€ devrait semer prochainement.

Devis du géomètre pour le projet Boutillier. Pour canaliser le pluvial, on paie le géomètre à moitié avec le propriétaire et les travaux de terrassement.

Point à temps : le tour de la commune a été fait, devis de 6600€. Accord du Conseil.
Philippe Fagot signale la dangerosité d'une clé de vanne d'eau qui sort sur la berne rue Clef des champs, à voir avec la Rese.
Il rappelle que l'Impasse du vigneron a été très abîmée avec les travaux, le maire dit qu'elle devrait être refaite.

Rudy Arnould indique qu'Eric a mis du paillis d'ardoise dans les massifs et autour de la stèle du 19 mars : c'est plus propre, des compliments ont été faits.

Problème de branchement de fibre : impossible de se raccorder pour certaines personnes sur l'espace départemental.

Ce serait un problème de gaine écrasée avec les travaux. Il faut voir avec le département ou avec l'opérateur et faire un courrier en listant les personnes qui sont concernées.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 25 mai 18h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 19H50

Le Maire,

Le secrétaire de séance,